**ROYAUME DU MAROC**

**MINISTERE………….**

DECISION D’AUGMENTATION

 DANS LA MASSE DES TRAVAUX

Fait à ……. le ………….

**MONSIEUR (le Maître d’ouvrage)………………**

* Vu le marché n° ………………… passé avec la société pour la réalisation

des travaux ……………………………………………………………..

* Vu les dispositions de l’article 57 du CCAGT, relatif à l’augmentation dans la masse des travaux ;
* Vu la lettre de l’entreprise en date du …..par laquelle elle avise le MO, vingt (20) jours au moins à l’avance, de la date probable à laquelle la masse des travaux atteindra la masse initiale ;
* Vu la nécessité de modifier les quantités de certaines postes du détail estimatif du marché suite à des insuffisances de quantité prévues initialement ;
* Vu que ces modifications entraînent une augmentation dans la masse initiale des travaux tels que prévus à l’article 57 du CCAG-T précité ;
* Considérant que l’augmentation dans la masse des travaux n’excède pas (10%) du montant initial du marché.

**DECIDE**

**Article1** : L’entreprise est invitée à poursuivre les travaux objet du marché n°

…………….. dans la limite d’une augmentation dans la masse des travaux d’un montant de………………………………………………

**Article 2** : un délai supplémentaire (par voie d’avenant) de ……………….est accordé à l’entreprise, le cas échéant.